



Hôpital du Valais - site de Sion
Agrandissement et transformation de l'hôpital

Concours de projets
pour architectes avec ingénieurs civils

02. Description des services du futur hôpital et de leurs relations fonctionnelles

- A. Hôpital cantonal de Sion
- B. Institut Central des Hôpitaux Valaisans
- C. Direction Générale
- D. Observatoire Valaisan de la Santé

Introduction

Le campus hospitalier se compose de l'Hôpital cantonal de Sion, de la Clinique romande de réadaptation de la SUVA (Etablissement suisse d'assurance accidents), de l'ICHV, la Direction Générale de l'Hôpital du Valais et de l'Observatoire Valaisan de la Santé.

A. Hôpital cantonal de Sion

L'Hôpital de Sion est un établissement de soins aigus qui dispose de toutes les disciplines médicales de base ainsi que de certaines disciplines spécialisées et de nombreuses disciplines hautement spécialisées telles que la chirurgie cardiaque, la cardiologie invasive, la neurochirurgie, la chirurgie thoracique, la néonatalogie, la radio-oncologie. De plus, il bénéficie de la reconnaissance fédérale MHS (médecine hautement spécialisée) pour la stroke unit, le trauma center et la chirurgie viscérale. Par décision du Conseil d'Etat l'Hôpital de Sion doit regrouper toute l'activité opératoire du Centre Hospitalier du Valais Romand (CHVR). Cette décision implique le passage de 6 à 14 salles d'opération, l'augmentation des lits stationnaires de 257 à 400 et des lits ambulatoires de 11 à 50 ainsi que la mise à niveau des infrastructures médico-techniques et logistiques de l'Hôpital de Sion.

B. Institut Central des Hôpitaux Valaisans

L'ICHV fournit des prestations à l'ensemble des sites hospitaliers de l'Hôpital du Valais, ainsi qu'à la CRR de la SU-

VA et à l'Hôpital Riviera-Chablais. Ses prestations comportent des consultations médicales spécialisées, un service de médecine transfusionnelle, des laboratoires d'analyses, une pharmacie hospitalière entre autres.

C. Direction Générale de l'Hôpital du Valais

La Direction Générale dirige l'HVS où travaillent environ 5000 collaborateurs et il se compose du CHVR, du Spitalzentrum Oberwallis et de l'ICHV.

L'HVS se compose de trois entités: le Centre Hospitalier du Haut-Valais, Spitalzentrum Oberwallis (SZO), pour la partie germanophone du canton, le Centre Hospitalier du Valais Romand (CHVR), pour la partie francophone et l'Institut Central des Hôpitaux Valaisans (ICHV).

D. Observatoire Valaisan de la Santé

L'Observatoire Valaisan de la Santé est chargé de fournir des informations statistiques utiles à l'ensemble des partenaires de la santé du canton du Valais pour permettre une bonne gestion du système de santé.

Ci-après sont décrit les services et les relations fonctionnelles des institutions rattachées à l'Hôpital du Valais (HVS) présentes sur le campus de Sion, soit l'Hôpital cantonal de Sion, l'Institut Central des Hôpitaux Valaisans (ICHV), la Direction Générale de l'Hôpital du Valais et l'Observatoire Valaisan de la Santé (OVS).

Remarque

Les relations fonctionnelles entre les services sont mentionnées sous forme de tableau de la manière suivante.

Liaison primaire	Liaison secondaire	Liaison tertiaire
------------------	--------------------	-------------------

Définitions

Liaison primaire	Cette liaison doit se faire sur un même niveau et par le cheminement le plus court possible (impérativement sur le même étage)
Liaison secondaire	Cette liaison peut se faire sur un même niveau et le cheminement est court (souhaité sur le même étage ou en relation directe verticale)
Liaison tertiaire	Cette liaison peut se faire sur des niveaux différents et la relation verticale directe n'est pas indispensable

NB: Ces définitions ne seront plus mentionnées dans la suite du document

A. HOPITAL CANTONAL DE SION

1 Direction et administration du CHVR

1.1 Direction administrative / Direction des soins médicaux / Direction des soins infirmiers et médico-techniques / Ressources humaines / Gestion de la qualité

Les locaux de la Direction du CHVR sont regroupés par fonction et doivent être conçus pour concilier confidentialité, communication et fonctionnalité. Ils doivent être aisément accessibles pour les collaborateurs. Le public doit pouvoir accéder à cette entité fonctionnelle après orientation par le service d'accueil/information de l'hôpital. Elle ne doit pas être située sur le cheminement habituel des patients.

Direction administrative

La Direction du Centre Hospitalier du Valais Romand a la responsabilité de conduire le CHVR qui comprend les sites hospitaliers de Montana (Centre Valaisan de Pneumologie), Sierre (Hôpital de Sierre et Clinique Sainte-Claire), Sion, Martigny, St-Maurice (Clinique Saint-Amé) et Monthey (Hôpital de Malévoz) dans lequel travaillent environ 5'000 collaborateurs.

Direction des soins médicaux

Ce service s'occupe de la gestion de tous les aspects médicaux du CHVR, au niveau des effectifs, de l'organisation, du fonctionnement et de la planification. Concernant la localisation et l'accessibilité de ce service, il est important, pour des raisons de synergies médico-soignantes, qu'il se situe à proximité de la Direction des soins infirmiers du CHVR.

Direction des soins infirmiers et médico-thérapeutiques

Ce service s'occupe de la gestion, de l'organisation et du développement des soins pour le site de Sion et le CHVR. Concernant la localisation et l'accessibilité de ce service, il

est important, pour des raisons de fonctionnement et d'interdisciplinarité, qu'il se situe à proximité de la Direction médicale du CHVR.

Ressources humaines

Ce service s'occupe essentiellement de la gestion des collaborateurs tout au long de leur activité au sein de l'institution (recrutement, engagement, suivi, départ). Actuellement, les bureaux se trouvent dans le bâtiment de la Direction générale. Concernant la localisation et l'accessibilité de ce service, il est important, pour des raisons de fonctionnement et d'interdisciplinarité, qu'il se situe à proximité de la Direction du CHVR.

Gestion de la qualité

Le service qualité, qui comprend également la sécurité et la gestion des risques, a la charge de répondre aux objectifs institutionnels de l'Hôpital du Valais fixés par la Direction Générale. Les activités peuvent être réalisées auprès des collaborateurs dans les différents services de l'hôpital ou dans les locaux du service qualité. Concernant la localisation et l'accessibilité de ce service, il est important, pour des raisons de fonctionnement et d'interdisciplinarité, qu'il se situe à proximité de la Direction du CHVR.

1.2 Accueil et information / Service téléphonique / Admission des patients / Bureau écoute/Objets trouvés / Salon de coiffure / Kiosque / Boutique à fleurs / Poste publique/Poste interne / Banque

Accueil et information / Service téléphonique

L'Hôpital de Sion doit disposer d'un accueil principal. Des accueils secondaires pourront être envisagés en fonction du projet proposé (à ne pas confondre avec les desks d'accueils prévus dans certains services de soins). Ce service est en charge de l'accueil et de l'information des patients, accompagnants et visiteurs, de l'accompagnement des patients dans les services de soins ainsi que de la gestion des appels téléphoniques de l'hôpital. Il est ouvert 7 jours/7 en journée (en dehors des horaires d'ouverture, c'est le service des admissions des urgences qui prend le relais). En raison de l'augmentation prévue des flux de patients hospitalisés et ambulatoires, il est nécessaire de séparer la téléphonie de l'accueil et de spécialiser ces deux

types d'activités. Ils devront néanmoins être contigus, l'accueil prenant en charge les deux activités à certains horaires.

Admission des patients

Ce service s'occupe des formalités administratives d'entrée du patient à son arrivée, quel que soit le type de prise en charge. Il doit garantir la confidentialité. Un service principal d'admission est prévu à proximité de l'accueil/information de l'Hôpital de Sion, un second est prévu aux urgences (réservé uniquement aux patients se présentant dans ce service).

Bureau écoute / Objets trouvés

Ce service permet aux patients et à leurs proches d'exprimer toute suggestion ou doléance en lien avec le séjour à l'hôpital, par une écoute active et une aide personnalisée. Il collecte, stocke et restitue les objets trouvés au sein de l'Hôpital de Sion. Ce service doit se situer à l'entrée de l'hôpital et avoir un accès indépendant.

Salon de coiffure / Kiosque / Boutique à fleurs / Poste publique / Poste interne / Banque

Ces surfaces, ouvertes au public, sont mises à disposition par l'Hôpital de Sion et exploitées par des prestataires indépendants. La gestion du courrier interne à l'hôpital (entrant et sortant) est effectuée dans un local commun Poste interne/Poste publique qui dispose d'un guichet postal, ouvert tous les jours ouvrables. Les locaux de la Poste interne et de la Poste publique doivent rester à proximité.

1.3 Facturation / Secrétariat médical (back-office) / Codification**Facturation**

Le service de facturation récolte les prestations et actes effectués dans les différents services de soins et établit les factures relatives aux séjours des patients (stationnaires et ambulatoires).

Secrétariat médical (back-office)

Ce service gère les dossiers médicaux des patients ambulatoires et stationnaires, leur création et leur suivi (dactylographie des différents documents médicaux, gestion des diverses correspondances...) jusqu'à leur archivage (dos-

sier papier) ou leur clôture (dossier électronique). Les locaux nécessaires aux tâches de secrétariat en lien direct avec les patients (gestion des rendez-vous, accueil, accompagnement...), ainsi que ceux nécessaires aux tâches de secrétariat des médecins chefs de département/service ne sont pas intégrés dans les locaux ci-dessus.

Codification

Ce service s'occupe essentiellement d'analyser les dossiers médicaux et de transcrire les diagnostics et les interventions chirurgicales en codes selon des classifications spécifiques afin que les factures puissent être établies.

Ces trois services ont des liens fonctionnels entre eux mais ne doivent pas forcément se situer à proximité.

1.4 UGF / UEP**Unité de Gestion des Flux (UGF)**

Cette unité s'occupe de la gestion des flux des patients:

- entrées et sorties des patients sur les différents sites hospitaliers du CHVR (Sierre, Sion, Martigny etc.)
- transferts des patients en interne entre les différents services de soins.

Les tâches effectuées par l'UGF se font, d'une part, dans

ses locaux et, d'autre part, au sein des services de soins.

Unité d'Evaluation Préopératoire (UEP)

Cette unité s'occupe de l'évaluation des patients à distance de leur opération. Elle comporte des locaux de consultation médicale et de support infirmier et de secrétariat.

Ces deux unités peuvent se trouver à grande proximité soit des admissions des patients soit des services de soins ambulatoires.

	1.2 Admission des patients	
--	----------------------------	--

1.5 Chapelle/ Aumônerie

Le service d'aumônerie offre un accompagnement spirituel et religieux aux patients stationnaires, à leurs familles et aux collaborateurs. Il propose également des moments structurants, comme des rituels, célébrations... L'accompagnement peut se faire dans les services de soins ou dans les locaux du service d'aumônerie. La chapelle est un lieu de culte et de recueillement, ouvert aux patients, familles, visiteurs, public et collaborateurs. Concernant la localisation et l'accessibilité de ce service, il est important que le service d'aumônerie se situe à proximité de la chapelle.

2 Plateau technique

Le plateau technique est composé des services mentionnés ci-dessous. L'objectif est de maintenir la proximité entre les services médico-techniques qui entretiennent le plus d'interactions, pour des raisons de sécurité des patients et de qualité des soins. Il s'agira aussi d'optimiser les flux des patients avec tous les autres services de soins.

2.1 Service des ambulances + Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR)

Il est prévu de pouvoir accueillir un service d'ambulances et le SMUR. Ce service sera en charge de porter secours et donner les premiers soins, de transporter des blessés/malades du lieu de l'accident/du domicile à l'hôpital ou de transférer les blessés/malades entre hôpitaux. Ce service ne doit pas être confondu avec le local de chargement/déchargement des patients qui est en liaison directe avec le service des urgences et plus précisément la zone de tri.

2.2 Urgences

Ce service est ouvert 24h/24, 7jours/7 et accueille, tous les patients qui s'y présentent. Il est chargé de l'accueil, de l'évaluation, du diagnostic, des soins immédiats puis de l'orientation des patients. L'entrée du service des urgences doit être distincte de l'entrée principale de l'hôpital et doit avoir 2 accès différenciés, l'un pour les patients debout et l'autre pour les patients couchés (ambulance, hélicoptère ...). Les patients pris en charge aux urgences peuvent soit:

- être transférés vers le bloc opératoire, les soins intensifs ou les services de soins stationnaires au sein de l'hôpital
- être transférés vers un autre site hospitalier
- retourner à domicile.

2.3 Radiologie	2.4 Bloc opératoire 2.7 Service des soins intensifs 3.4 Services des soins de pédiatrie	3. Services des soins stationnaires
----------------	---	-------------------------------------

2.3 Radiologie

Le service de radiologie comprend, entre autres, les locaux d'imagerie qui assurent des procédures diagnostiques et/ou thérapeutiques, programmées ou en urgence, pour des patients stationnaires ou des patients ambulatoires. Des patients de la Clinique romande de réadaptation de la SUVA sont également pris en charge dans ce service. Si pour des raisons de planification, le projet proposé ne peut positionner les examens et traitements centralisés de chirurgie et de médecine (services 4.1 et 4.2) à proximité de la radiologie, des locaux pour accueillir un appareil de radiologie conventionnel doivent être envisagés près de ces deux services.

2.2 Urgences	2.4 Bloc opératoire 2.7 Service des soins intensifs 2.9 Endoscopie pluridisciplinaire 2.10 Service des soins Hôpital de jour 4.1 Exam. et trait. centralisés chirurgie 4.2 Exam. et trait. centralisés médecine	3. Services des soins stationnaires
--------------	--	-------------------------------------

2.4 Salle de réveil et Bloc opératoire

En vue de la centralisation de toutes les opérations sur le site de Sion, 14 salles d'opérations seront nécessaires sur ce site (6 actuellement). Au bloc opératoire sont pratiquées les interventions chirurgicales avec anesthésie 24h/24, 7j/7. Les salles d'opération doivent être polyvalentes afin de permettre toutes les interventions qu'elles soient urgentes, électives ou ambulatoires. Trois salles seront dédiées à l'ambulatoire et le flux de leurs patients devra être distinct de celui de l'activité stationnaire. La salle de réveil, où sont pris en charge les patients après leur opération, est intégrée dans le bloc opératoire A la sortie du bloc opératoire/salle de réveil, les patients seront orientés soit vers les soins intensifs/soins continus, soit vers l'hôpital de jour (ambulatoire), soit vers les services des soins stationnaires.

2.5 Bloc obstétrical 2.7 Service des soins intensifs	2.2 Urgences 2.10 Service des soins Hôpital de jour	3. Services des soins stationnaires
---	--	-------------------------------------

2.5 Bloc obstétrical

Le bloc obstétrical accueille les patientes enceintes pour leur accouchement. Des activités programmées, non programmées et en urgence ainsi que des consultations d'urgence y sont aussi effectuées. Les césariennes quant à elles sont pratiquées au bloc opératoire, mais la surveillance post-opératoire se fait dans le bloc obstétrical avant le transfert des patientes dans le service des soins d'obstétrique.

2.4 Bloc opératoire 2.7 Service des soins intensifs	2.6 Maison de naissance 3.3 Services des soins d'obstétrique 3.4 Service des soins de néonatalogie	
--	--	--

2.6 Maison de naissance

La maison de naissance est un lieu d'accueil, de préparation, de suivi et d'accouchement destiné aux parturientes souhaitant mettre au monde un enfant dans un environnement familial sans connotation hospitalière. La maison de naissance fait partie du système de santé publique mais est néanmoins autonome. Elle est placée sous la responsabilité d'une sage-femme indépendante. Son fonctionnement repose sur une relation de partenariat avec les services hospitaliers et plus particulièrement avec le bloc obstétrical, le bloc opératoire et les services des soins d'obstétrique et de néonatalogie. Ce lieu bénéficie d'un accès dédié avec, pour des raisons de sécurité, une proximité avec le bloc obstétrical.

	2.5 Bloc obstétrical	3.3 Services des soins d'obstétrique 3.4 Service des soins de néonatalogie
--	----------------------	---

2.7 Service des soins intensifs

Le service prend en charge des patients qui présentent des défaillances aiguës des fonctions vitales et dont la vie peut être menacée dans l'immédiat. Ce service assure également des interventions de réanimation à la Clinique romande de réadaptation de la SUVA. Ses patients proviennent essentiellement du service des urgences et du bloc opératoire, mais aussi des services des soins stationnaires. 2 unités de soins comprenant chacune environ 12 lits sont à prévoir.

2.4 Bloc opératoire 2.5 Bloc obstétrical	2.2 Urgences 2.3 Radiologie	3. Services des soins stationnaires 4.8 Thérapie
---	--------------------------------	---

2.8 Service des soins continus (chirurgie/médecine)

Ce service prend en charge des patients nécessitant d'être surveillés/monitorés, dont l'état et le traitement font craindre la survenue d'une ou plusieurs défaillances vitales. Il constitue un niveau intermédiaire entre, d'une part, le service des soins intensifs et, d'autre part, les services de soins stationnaires. Le service des soins continus de cardiologie/chirurgie cardiaque n'est pas intégré dans ce service (voir service 3.2). 2 unités de soins comprenant chacune environ 10 lits sont à prévoir. Le service des soins continus doit être en liaison directe avec le service des soins intensifs, ceci dans la perspective d'une éventuelle conversion de ces services en fonction des besoins futurs.

2.7 Service des soins intensifs		3. Services des soins stationnaires
---------------------------------	--	-------------------------------------

2.9 Endoscopie pluridisciplinaire

Cette unité prend en charge des patients stationnaires ou ambulatoires nécessitant des examens ou des interventions endoscopiques, avec ou sans anesthésie générale. Elle concerne: gastroentérologie, urologie, pneumologie, proctologie et ORL.

	2.2 Urgences 2.4 Bloc opératoire 2.7 Service des soins intensifs 2.10 Service des soins Hôpital de jour	3. Services des soins stationnaires
--	--	-------------------------------------

2.10 Service des soins Hôpital de jour interdisciplinaire

Ce service accueille des patients qui doivent subir des interventions chirurgicales légères, des soins spécialisés, des traitements ou des investigations nécessitant, durant quelques heures, une surveillance médicale et infirmière. Les patients accueillis dans ce service rentrent chez eux le jour même (sauf exception et transfert dans une unité de soins stationnaires). 2 espaces pouvant accueillir chacun environ 25 lits sont à prévoir.

	2.3 Radiologie 2.4 Bloc opératoire 2.9 Endoscopie pluridisciplinaire	2.2 Urgences 2.7 Service des soins intensifs 2.8 Service des soins continus 3. Services des soins stationnaires
--	--	--

2.11 Histocytologie au bloc opératoire

L'histocytologie effectue aussi des examens extemporanés (examens rapides pratiqués pendant que le patient est endormi sur la table d'opération). Il est important que ce local soit dans l'enceinte du bloc opératoire ou en relation directe

avec celui-ci. A noter cependant que ce local «satellite» est optionnel et dépendra de la localisation finale de l'histocytopathologie par rapport au bloc opératoire.

2.12 Approvisionnement matériel stérile

La future stérilisation centrale pour l'Hôpital du Valais sera située à Martigny.

Des locaux à l'Hôpital de Sion doivent être prévus pour stocker et conditionner le matériel stérile destiné aux 14 salles du bloc opératoire ainsi qu'aux différents services de soins. Des locaux doivent également être prévus pour stocker le matériel sale en attendant son évacuation vers la stérilisation centrale de Martigny.

Quai de livraison correspondant	2.4 Bloc opératoire par ascenseurs (propre et sale)	Tous les services de soins de l'Hôpital de Sion
---------------------------------	---	---

3 Services des soins stationnaires

Pour les services des soins stationnaires, le nombre de lits prévus à l'Hôpital de Sion est fixé à 395 en capacité ordinaire et 424 en capacité maximale (y compris le service des soins intensifs et les services de soins continus), un quart étant des chambres individuelles (les chambres individuelles du service des privés interdisciplinaires, les chambres d'isolement et les chambres carcérales ne sont pas comptabilisées dans ce quart).

Les services d'hospitalisation accueilleront tous les patients qui nécessitent un séjour de plus de 24 heures avec une pathologie médicale et/ou chirurgicale (hormis la psychiatrie), cela pour toutes les tranches d'âges.

3.1 Services des soins de chirurgie

5 unités de soins comprenant chacune environ 25-26 lits sont à prévoir.

		2.2 Urgences 2.3 Radiologie 2.4 Bloc opératoire 2.7 Service des soins intensifs 2.8 Service des soins continus 2.9 Endoscopie pluridisciplinaire 3. Services des soins stationnaires 4.3 Investigations fonctionnelles 4.8 Thérapie
--	--	---

3.2 Services des soins de médecine et soins continus de cardiologie

4 unités de soins comprenant chacune environ 25-26 lits sont à prévoir, ainsi qu'un service de 18 lits pour les soins continus de cardiologie/chirurgie cardiaque et de neurologie

		2.2 Urgences 2.3 Radiologie 2.4 Bloc opératoire 2.7 Service des soins intensifs 2.8 Service des soins continus 2.9 Endoscopie pluridisciplinaire 3. Services des soins stationnaires 4.3 Investigations fonctionnelles 4.8 Thérapie
--	--	---

3.3 Services des soins de gynécologie/obstétrique/prénatal

Ces services doivent être regroupés dans un même service. Le service des soins de gynécologie comprendra 20 lits. Le service d'obstétrique comprendra 27 lits et le service prénatal 11 lits. Dans le service des examens et traitements de gynécologie/obstétriques sont accueillies des patientes en ambulatoire pour des consultations et examens programmés ou en urgence.

	2.5 Bloc obstétrical 3.4 Service des soins de néonatalogie	2.3 Radiologie 2.4 Bloc opératoire 2.7 Service des soins intensifs 2.8 Service des soins continus 4.3 Investigations fonctionnelles
--	---	---

3.4 Services des soins de pédiatrie

Les soins de pédiatrie accueillent les nouveau-nés, les enfants et les adolescents présentant des pathologies médicales et/ou chirurgicales, de la naissance jusqu'à l'âge de 16 ans, en stationnaire ou en ambulatoire. Ces services doivent être regroupés dans un même service et les locaux doivent être adaptés aux enfants. Il est important que ce service ait un accès facilité au service des urgences (les urgences pédiatriques sont prises en charge dans les deux services) et qu'il soit situé à proximité du service des soins d'obstétrique (nouveau-nés hospitalisés dans le service des soins de néonatalogie).

Les lits des différents services de pédiatrie sont à répartir comme suit:

- 17 lits pour la pédiatrie et la chirurgie pédiatrique (y compris soins continus)
- 2 lits pour l'unité kangourou
- 2 espaces comprenant chacun 3 à 4 couveuses pour la néonatalogie
- 9 lits pour l'hôpital de jour pédiatrique/chirurgie pédiatrique.

	2.2 Urgences 3.3 Service des soins d'obstétrique	2.3 Radiologie 2.4 Bloc opératoire 2.9 Endoscopie pluridisciplinaire 4.3 Investigations fonctionnelles
--	---	---

Un projet de mise à disposition d'une boîte à bébé est en cours. Cette boîte à bébé devra être accessible au plain-pied, de manière discrète, depuis l'extérieur de l'hôpital.

Les services des soins de gynécologie/obstétrique/prénatal (service 3.3) et les services des soins de pédiatrie (service 3.4) font partie du département femme-enfant et, de ce fait, devraient se situer à proximité.

3.5 Service des soins hospitalisation des privés interdisciplinaires

Dans ce service de soins, sont pris en charge des patients bénéficiant d'une assurance privée, quelle que soit la discipline (hormis l'obstétrique et la pédiatrie). Une unité de soins comprenant 20 lits est à prévoir.

		2.2 Urgences 2.3 Radiologie 2.4 Bloc opératoire 2.7 Service des soins intensifs 2.8 Service des soins continus 2.9 Endoscopie pluridisciplinaire 3. Services des soins stationnaires 4.3 Investigations fonctionnelles
--	--	---

4 Services des soins ambulatoires

Les soins ambulatoires accueilleront des patients pour des consultations et examens programmés ainsi que pour des investigations et dialyses programmées ou en urgence. Ces services fonctionneront les jours ouvrables, soit du lundi au vendredi, hormis le service de dialyse qui pourra fonctionner en soirée durant la semaine, le samedi et le dimanche en fonction des besoins. Une attention particulière doit être portée à la séparation des flux ambulatoires et stationnaires.

4.1 Examens et traitements centralisés de chirurgie

Chirurgie générale et d'urgence, vasculaire, viscérale, thoracique, chirurgie cardiaque, chirurgie plastique, dermatologie, neurochirurgie, orthopédie, traumatologie, ORL, chirurgie maxillo-faciale, urologie.

L'ensemble des disciplines ci-dessus doivent être regroupées et constituer une unité à part entière (un desk d'accueil commun). Les patients pris en charge dans ce service de soins proviennent essentiellement de l'extérieur (ambulatoire). Néanmoins, il doit être envisagé la possibilité que des patients hospitalisés (à pied, en chaise roulante ou en lit) puissent aussi être consultés dans ce service.

	2.3 Radiologie 4.8 Service de thérapie 12.3 Pharmacie ouverte au public	
--	---	--

4.2 Examens et traitements centralisés de médecine

L'ensemble des disciplines ci-dessus doivent être regroupées dans un même service. Le service d'hémodialyse fonctionnera comme une unité à part entière (desk d'accueil, salle d'attente...). Les patients pris en charge dans ce service de soins proviennent essentiellement de l'extérieur (ambulatoire). Néanmoins, il doit être envisagé la possibilité que des patients hospitalisés (à pied, en chaise roulante ou en lit) puissent aussi être consultés ou dialysés dans ce service.

	2.3 Radiologie 4.8 Service de thérapie 12.3 Pharmacie ouverte au public	
--	---	--

4.3 Investigations fonctionnelles

L'ensemble des disciplines ci-dessus doivent être regroupées dans un même service et être en relation directe avec les examens et traitements centralisés de médecine, puisqu'un desk d'accueil commun est prévu. Les patients pris en charge dans ce service de soins proviennent tant des services de soins stationnaires (à pied, en chaise roulante ou en lit) que des services de soins ambulatoires. Une particularité concerne le laboratoire du sommeil où les patients peuvent dormir une nuit sur place. Il doit se situer dans un endroit calme et silencieux permettant d'effectuer un enregistrement de bonne qualité. Concernant sa localisation, ce service doit être accessible autant aux patients des services de soins stationnaires qu'aux patients des services de soins ambulatoires.

4.4 Ligue Pulmonaire Valaisanne (LPVs)

La LPVs prend en charge des patients ambulatoires nécessitant un support ventilatoire (ou respiration assistée) permettant de traiter certaines maladies du sommeil. La LPVs n'est pas un service de l'Hôpital du Valais et elle fonctionnera comme une unité indépendante (accueil, salle d'attente, locaux de consultations...).

4.2 Examens et traitements centralisés de médecine		
--	--	--

4.5 Consultations ICHV: maladies infectieuses, Immuno-allergologie, génétique, médecine légale (voir service 16 de l'ICHV)

4.6 Service de psychiatrie de liaison + CCPP

Ce service doit bénéficier d'un accès dédié et indépendant des services hospitaliers.

Centre de compétence psychiatrie et psychothérapie

Les Centres de Compétences en Psychiatrie et Psychothérapie (CCPP) ont pour but de coordonner et d'organiser l'ensemble des ressources et des prestations extrahospitalières en psychiatrie-psychothérapie (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées) afin de répondre aux besoins de la population. Ils assurent plusieurs missions (consultations, traitements de jour, urgences, interventions dans le milieu de vie, psychologie médicale, animation et coordination du Réseau Entraide Valais).

Ce service ne prendra en charge que des patients en ambulatoire, que ce soit pour:

- consultations/traitements programmés ou en urgence
- un suivi en hôpital de jour (journée ou demi-journée)

Service de psychiatrie de liaison

Le service de psychiatrie de liaison a pour mission principale d'effectuer des consultations psychiatriques aux patients dans les différents services de soins à la demande des médecins de toutes les disciplines médicales et sur tous les sites hospitaliers (Sion, Sierre, Montana, Martigny, St-Maurice). Des patients pourraient aussi se rendre en consultation dans les locaux de ce service.

		6.1 Service de restauration 7. Magasins centraux 8.2 Service technique 8.7 Service d'intendance
--	--	--

4.7 Examens et traitements d'oncologie/hématologie et radio-oncologie

Ici sont pris en charge des patients avec une pathologie d'oncologie ou d'hématologie (consultations, chimiothérapies, séances de radiothérapie...). Un centre du sein est intégré dans ce service. Les patients pris en charge dans ces services de soins proviennent essentiellement de l'extérieur (ambulatoire). Néanmoins, il doit être envisagé la possibilité que des patients hospitalisés (à pied, en chaise roulante ou en lit) puissent aussi être pris en charge. Afin de protéger ces patients des contacts infectieux, tous les locaux de ces services leur seront exclusivement dédiés et devront avoir un flux séparé.

4.8 Thérapie (physiothérapie, ergothérapie, logopédie)

Ce service prend en charge des patients stationnaires provenant des différents services de soins ainsi que des patients en ambulatoire. Pour les patients stationnaires, les traitements sont effectués en chambre ou dans les locaux de thérapie. Pour les patients ambulatoires les traitements sont effectués dans les locaux de thérapie et de consultations des services des soins ambulatoires. Il est important de relever que les couloirs et les escaliers peuvent être des lieux d'activités thérapeutiques utilisés. Il convient aussi de prévoir des accès facilités pour les personnes à mobilité réduite.

	4. Services des soins ambulatoires	2.7 Service des soins intensifs 2.8 Service des soins continus 3. Services des soins stationnaires
--	------------------------------------	--

5 Aula/ salles de conférences / salles de cours

Ce service est composé d'une Aula et de six salles dédiées principalement à des réunions, conférences, formations internes... Certaines d'entre elles devront être modulables afin de pouvoir mieux répondre aux différents besoins. Elles doivent être équipées de moyens de projection. Ces salles sont en complément à celles prévues dans les différents services pour leurs besoins quotidiens (colloques d'unité, transmissions d'équipe, entretiens patients-familles...), ainsi qu'à celles prévues dans les futurs locaux de la HES-SO.

	Hall d'entrée principal 6.1 Service de restauration	Tous les services de l'Hôpital de Sion
--	--	--

6 Hôtellerie

6.1 Service de restauration (cuisine, restaurant du personnel et cafétéria)

Le **restaurant** est aussi ouvert aux visiteurs. La cuisine est également sollicitée pour les différentes manifestations organisées en interne (collation, repas). Il peut être envisagé de livrer des repas à domicile et à des structures indépendantes de l'hôpital qui seront localisées sur le campus. Il est important que la cuisine soit en relation directe avec les quais correspondant à la livraison des produits frais et à l'évacuation des déchets et qu'elle se situe à proximité des ascenseurs pour la livraison des repas dans les services de soins, au restaurant ainsi que dans la zone «aula/salles de conférences/salles de cours». L'espace **restaurant du personnel** intégrera l'espace cafétéria et pourra accueillir les collaborateurs, certains patients et leurs familles, les visiteurs. Il n'est pas prévu d'accueillir dans ce service les collaborateurs/étudiants du reste du campus. Le restaurant du personnel/cafétéria, doit être en relation directe avec la cuisine et d'accès facile pour les collaborateurs, les patients et leurs familles, les visiteurs, sans interférer sur l'activité et les flux des soins.

Quai de livraison des produits frais Quai d'évacuation des déchets Ascenseurs destinés aux marchandises	Hall d'entrée principal 5. Aula/salles de conférences/salles de cours 8.5 Ascenseurs/monte-lits	2.2 Urgences 2.7 Service des soins intensifs 2.8 Service des soins continus 3. Services des soins stationnaires 4. Services des soins ambulatoires 2.10 Services des soins Hôpital de jour
---	---	---

7 Magasins centraux

Les magasins centraux, rattachés à l'ICHV, regroupent les activités logistiques. Ils s'occupent des commandes auprès des fournisseurs (réception, contrôle, stockage, gestion du stock) et de la préparation des commandes pour les différents services de l'Hôpital de Sion, du CVP de Montana et de l'ICHV) nécessaires au fonctionnement de ces établissements.

Quai de livraison correspondant Ascenseurs destinés aux marchandises	8.5 Ascenseurs/monte-lits	Tous les services de l'Hôpital de Sion
---	---------------------------	--

8 Infrastructures

8.1 Gestion infrastructures

Ce service s'occupe de la gestion des infrastructures de l'ensemble des sites hospitaliers du CHVR (installation, entretien, investissement). Il doit se situer à proximité de la Direction et administration.

8.2 Service technique

Ce service s'occupe essentiellement de la maintenance de l'ensemble des différentes installations du bâtiment, de la réparation et de l'entretien des appareils techniques, du bon fonctionnement des télécommunications etc. Il n'est pas accessible au public (patients et visiteurs) et ne doit pas être sur le trajet du hall d'entrée principal/services des soins.

Quai de livraison correspondant Ascenseurs destinés aux marchandises	8.3 Service biomédical	Tous les services de l'Hôpital de Sion
---	------------------------	--

8.3 Service biomédical

Ce service, rattaché à l'ICHV, s'occupe de la maintenance des dispositifs médicaux, de la mise en service et réforme des équipements, de l'analyse technique des cas de matériovigilance. Des locaux satellites ont été prévus dans certains services spécifiques comme le service d'hémodialyse et le bloc opératoire.

Quai de livraison correspondant Ascenseurs destinés aux marchandises	8.2 Service technique	
---	-----------------------	--

8.4 Installations techniques (centrales)

Ces surfaces sont à ce jour localisées dans les sous-sols du bâtiment et à l'étage C. Leur localisation future dépendra du projet qui sera retenu.

8.5 Ascenseurs, monte-lits, pneumatiques...

Ascenseurs/monte-lits

Il est important de différencier les ascenseurs familles/-visiteurs, les ascenseurs/monte-lits patients, les ascenseurs marchandises puis d'adapter leur nombre à l'activité future de l'Hôpital de Sion. Il est important que les ascenseurs soient situés à des endroits stratégiques, de manière à desservir tous les services de l'hôpital. Une attention particulière doit être portée aux ascenseurs/monte-lits patients qui doivent avoir un accès direct avec tous les services de soins stationnaires et ambulatoires et avec les services du plateau technique.

Pneumatiques ou autres

Les laboratoires d'analyses médicales et la pharmacie se trouvent à ce jour dans les locaux de l'ICHV. Une connexion rapide et fiable est à prévoir entre tous les services de soins et les laboratoires afin que les différents prélèvements (sang ou autres) soient rapidement acheminés pour analyse. Des produits sanguins provenant des laboratoires doivent pouvoir être acheminés en urgence dans les services des soins, notamment aux urgences, au bloc opératoire, aux soins intensifs. La même réflexion doit être portée à l'acheminement des médicaments.

8.6 Gestion hôtelière

Ce service s'occupe de la gestion de tous les services hôteliers (restauration, intendance) pour l'ensemble des sites hospitaliers du CHVR. Il doit se situer à proximité de la Direction et administration.

8.7 Service intendance

Service de maison

Le service de maison est en charge principalement de l'entretien, du nettoyage et de la désinfection de l'ensemble des locaux de l'hôpital ainsi que de la collecte et de l'évacuation du linge «sale» et des déchets. Les locaux du service de maison comportent, entre autre, un dépôt principal pour le stockage du matériel de ménage nécessaire à l'entretien de l'ensemble de l'hôpital. Des locaux décentralisés doivent être prévus dans les différents services.

Centrale des lits

La centrale des lits gère le nettoyage et la désinfection des lits sales, la "confection" des lits propres, l'entretien de la literie (matelas, oreillers, duvets) ainsi que le stockage des lits (propres et sales) en attente.

Ascenseurs/monte-lits	Buanderie-lingerie/Distribution du linge	Tous les services de l'Hôpital de Sion
-----------------------	--	--

Buanderie-lingerie / Distribution du linge

Ce service s'occupe de laver, réparer, conditionner et stocker uniquement le petit linge (vêtements de bébé-enfant, rideaux...), tout le reste étant traité par un prestataire externe. Ces locaux servent également au stockage des chariots de linge propre et sale en attente de leur départ/retour vers le prestataire externe. On y stocke également le linge en réserve qui peut être acheminé dans les différents services en fonction des besoins.

Centrale des lits Quai de livraison correspondant	Ascenseurs/monte-lits	Tous les services de l'Hôpital de Sion
--	-----------------------	--

8.8 Hélicoptère

L'hélicoptère de l'Hôpital de Sion sert essentiellement à accueillir des patients et à transférer certains patients vers d'autres hôpitaux. L'Hôpital de Sion dispose actuellement de: 1 place d'atterrissage sur le toit 2 places d'atterrissage au sol. Dans le projet sont à prévoir: 3 places d'atterrissage selon les normes de l'Office fédéral de l'aviation civil (OFAC).

Concernant la localisation et l'accessibilité, il est important que les 3 places d'atterrissage soient en relation directe avec le service des urgences (95 % des cas) par des ascenseurs toujours disponibles (1 ascenseur pour deux places d'atterrissage) ou par un autre moyen. Le projet devra aussi prévoir un accès rapide pour les patients transférés vers ou depuis les services de soins (exemples: services des soins de pédiatrie, service des soins intensifs, bloc obstétrical...).

	2.2 Urgences 2.5 Bloc obstétrical 2.7 Service des soins intensifs 3.4 Service des soins de pédiatrie	3. Services des soins stationnaires
--	---	-------------------------------------

8.9 Locaux pour le personnel

Logement du personnel

Le bâtiment du personnel est aujourd'hui hébergé en dehors du site hospitalier (bâtiment au sud de l'hôpital de Champsec + bâtiment à Gravelone).

Salle de repos centrale

Ce service est dédié à tous les collaborateurs de l'Hôpital de Sion pour le repos et la détente, durant les pauses de travail, ainsi que pour les mamans qui souhaitent allaiter leur bébé durant les heures de travail.

Il est important que cette salle se situe dans un lieu calme et facilement accessible à l'ensemble du bâtiment ou des

bâtiments en fonction du projet retenu.

Vestiaire central

Les vestiaires centraux pour tous les collaborateurs (hormis le personnel de la cuisine, le personnel de l'administration et les médecins cadres) comprendront une partie «hommes» et une partie «femmes» et disposeront de casiers individuels, de WC, lavabos et douches. A cet endroit seront mises à disposition les tenues professionnelles «propres» et seront collectées les tenues professionnelles «sales». Ces centraux sont actuellement situés dans les abris de la protection civile. Il est important que les vestiaires centraux soient facilement accessibles à l'ensemble du bâtiment (ou des bâtiments en fonction du projet rete-

nu).

Chambres de garde

Les chambres de gardes sont destinées, pour des plages de repos, à des collaborateurs travaillant essentiellement de nuit et occupant certaines fonctions qui nécessitent une

intervention en urgence. Les chambres de garde doivent comprendre une douche, un lavabo et un WC. Elles doivent se situer dans un seul lieu, facilement accessible, afin que les professionnels puissent se rendre rapidement dans les différents services où ils sont sollicités.

8.10 Centre Opérateur Protégé (COP)

Ce service doit pouvoir être utilisé rapidement en cas de force majeure.

8.11 Evacuation des déchets

Conformément aux lois, normes et règlements en vigueur, sont collectés, triés, stockés dans ce service tous les types de déchets produits par l'hôpital avant leur évacuation. Des locaux pour le stockage intermédiaire sont prévus dans les différents services de l'hôpital et les déchets sont acheminés via un ascenseur dédié à cet usage. Il est important que ce service soit en relation directe avec le quai de livraison correspondant.

9 Archives centrales

Les archives centrales servent à archiver les documents papiers tels que dossiers patients, dossiers administratifs divers, etc. Les dossiers en cours sont, quant à eux, archivés dans des espaces prévus dans les différents services.

10 Chambre mortuaire/Morgue

Ce lieu est destiné à entreposer les corps des patients décédés. Il est composé d'un espace de type morgue pour la garde, la conservation, les rituels et les mises en bière et d'un espace de présentation et recueillement pour les familles. Les autopsies ne sont pas pratiquées dans ce lieu.

Concernant la localisation et l'accessibilité de ce service, il est important:

- que le transport du défunt depuis les services de soins stationnaires ou les urgences, le bloc opératoire... se fasse avec le plus de discrétion possible.
- que ce service ne soit pas sur un flux principal de circulation par respect pour les familles et les visiteurs du défunt.
- que l'accès vers l'extérieur soit le plus direct possible pour la levée du corps par les pompes funèbres.
- que l'accès vers la salle d'autopsie, qui se situe à ce jour dans les locaux de l'ICHV (voir service 14.2), soit court et discret.

11 Bureaux médico-soignants

11.1 Médecins et secrétaires

Les bureaux des médecins-chefs, des médecins adjoints, de certains chefs de clinique (ainsi que ceux de leurs secrétaires) effectuant des consultations dans les services des soins ambulatoires (service 4) doivent se situer dans ce service. Les bureaux des autres médecins-chefs, médecins adjoints, certains chefs de clinique, médecins assistants, médecins stagiaires (ainsi que ceux de leurs secrétaires) sont prévus dans leurs services respectifs. Les bureaux du service d'anesthésiologie et réanimation sont à prévoir à proximité des services du plateau technique.

11.2 Cadres infirmiers

Les bureaux des cadres infirmiers de proximité (ICUS, infirmières cliniciennes, spécialistes clinique et autres fonctions d'encadrement) doivent se situer au sein des services de soins auxquels ils sont rattachés. Les bureaux des autres fonctions cadres des services de soins doivent être prévus au niveau de la direction des soins infirmiers et médico-techniques (service 1.1).

B. INSTITUT CENTRAL DES HÔPITAUX VALAISANS

12 Pharmacie centrale

La pharmacie gère les commandes, le stockage, la distribution et la fabrication des médicaments pour l'ensemble des sites hospitaliers de l'Hôpital du Valais. Les locaux nécessaires à ces activités sont hautement critiques en cas d'indisponibilité. Hormis les contraintes mentionnées en 12.1, 12.2 et 12.3, la pharmacie doit être équipée d'une zone d'accueil avec des guichets pour la distribution des médicaments et des postes de travail / bureaux pour les collaborateurs. Les guichets permettent la distribution aux unités de soins du site de Champsec ainsi qu'aux clients externes (professionnels p.ex. officines de ville). La pharmacie doit être en liaison directe avec un quai pour la réception des marchandises et la livraison aux sites/établissements non situés sur le site de Champsec.

12.1 Stockage Quais de livraison correspondants	12.2 Salle blanche	2. Plateau technique 3. Services des soins stationnaires 4. Services des soins ambulatoires 7. Magasins centraux 12.3 Pharmacie ouverte au public
--	--------------------	---

12.1 Stockage

Diverses surfaces servant comme provision de médicaments. Le stockage et la distribution seront robotisés. Il est possible de placer le robot de distribution dans des locaux avec fenêtres borgnes en liaison primaire avec la pharmacie centrale.

12 Pharmacie centrale 23.1 Service technique Quais de livraison correspondants	12.2 Salle blanche	
--	--------------------	--

12.2 Salle blanche

Sous désignation "salle blanche" sont compris la zone de fabrication et le laboratoire de contrôle qualité. Il s'agit de locaux confinés pour la production de médicaments (stériles et non stériles) et de cytostatiques. Le laboratoire de contrôle de qualité doit se trouver au sein de la pharmacie mais n'est pas nécessairement contigu à la fabrication.

	12. Pharmacie centrale 12 1 Stockage 23.1 Service technique (centrales tech)	
--	--	--

12.3 Pharmacie ouverte au public

Zone située à proximité du service des soins ambulatoires et de l'accueil de l'Hôpital de Sion qui permettra l'accès ainsi que la vente de médicaments aux patients des services ambulatoires ou quittant l'hôpital. La gestion de cette officine se fera en collaboration avec des partenaires externes. L'organisation sera précisée durant le développement du projet.

	1.2 Accueil et information 4. Service des soins ambulatoires	12. Pharmacie centrale
--	---	------------------------

13 Laboratoires centraux

Les laboratoires de l'ICHV couvrent toutes les disciplines de la médecine de laboratoire. Ils sont répartis sur les divers sites hospitaliers et sur le site de l'ICHV à Sion-Champsec où la plus grande partie des activités a lieu. Une connexion rapide et fiable est essentielle entre les laboratoires et tous les services hospitaliers de l'Hôpital de Sion afin que les prélèvements de sang et autres prélèvements soient rapidement acheminés pour analyse (pneumatique). Les locaux nécessaires à ces activités sont hautement critiques en cas d'indisponibilité.

		8.5 Ascenseurs, monte-lits, pneumatique 14.1 Histocytopathologie 15. Centre de transfusion 16.2 Médecine transfusionnelle
--	--	--

		21.1 Installations techniques 23.1 Service technique
--	--	---

14 Histocytopathologie

14.1 Histocytopathologie

L'histocytopathologie traite tous les prélèvements effectués dans les sites hospitaliers et beaucoup de prélèvements effectués pour des clients externes. Il s'agit de biopsies, de pièces opératoires ou de prélèvements cytologiques. Tous ces prélèvements sont traités sur le site de l'ICHV à Sion-Champsec. Les locaux nécessaires à ces activités sont hautement critiques en cas d'indisponibilité.

		2.4 Bloc opératoire 13. Laboratoires centraux 14.2 Salle d'autopsie 14.3 Stockage pathologie 22.1 Installations techniques 22.2 Stockage matières dangereuses 23.1 Service technique
--	--	--

14.2 Salle d'autopsies

L'ensemble de ces locaux sont dédiés aux examens médicaux sur des cadavres. Ces examens sont pratiqués par des médecins pathologues ainsi que par des médecins légistes.

		10. Chambre mortuaire/morgue 14.1 Histocytopathologie 14.3 Stockage pathologie 22.1 Installations techniques 23.1 Service technique
--	--	---

14.3 Stockage pathologie

Ces locaux sont destinés au stockage d'organes et à l'archivage de blocs de paraffine et des coupes histologiques.

		10 Chambre mortuaire/morgue 14.1 Histocytopathologie) 14.2 Salle d'autopsie 23.1 Service technique
--	--	---

15 Centre de transfusion

Le Centre de transfusion correspond à une entité distincte de l'Hôpital du Valais qui est située dans les locaux de l'ICHV. Des interactions permanentes ont lieu avec les laboratoires de l'ICHV. Le centre de transfusion doit être capable de fournir en grande urgence des produits sanguins aux services hospitaliers, notamment aux urgences, aux soins intensifs et au bloc opératoire. Les locaux nécessaires à ces activités sont hautement critiques en cas d'indisponibilité.

Quais de livraison correspondants		2.2 Urgences 2.4 Bloc opératoire 2.7 Service des soins intensifs 3. Services de soins stationnaires 13. Laboratoires centraux 21.1 Cafétéria du personnel 23.1 Service technique
-----------------------------------	--	--

16 Consultations

16.1 Consultations ICHV (voir service 4.5 de l'Hôpital de Sion)

L'ICHV comprend des activités de consultations médicales spécialisées, notamment dans les domaines des maladies infectieuses, de l'hématologie, de l'immuno-allergologie et de la génétique. Ces consultations s'adressent aussi bien à des

patients hospitalisés (visite des médecins de l'ICHV dans les services hospitaliers) qu'à des patients ambulatoires dont le flux doit être distinct de celui des patients de l'Hôpital de Sion (salle d'attente, locaux de consultations et bureaux propres à ses activités). Une liaison efficace et rapide avec les laboratoires et la pharmacie est essentielle.

	4. Services des soins ambulatoires	12. Pharmacie centrale 13. Laboratoires centraux
--	------------------------------------	---

16.2 Médecine transfusionnelle

Le service de médecine transfusionnelle situé à l'ICHV utilise des locaux du centre de transfusion et du laboratoire pour ses activités critiques. Il a de plus besoin de bureaux pour ses collaborateurs.

		13. Laboratoires centraux 15. Centre de transfusion
--	--	--

17 Médecine du travail

La médecine du travail s'occupe de l'ensemble des collaborateurs de l'Hôpital du Valais dont la majorité est située sur le site de Sion-Champsec. Elle y dispose de bureaux et de locaux pour les visites ambulatoires des collaborateurs. Elle dispose également de locaux sur les autres sites hospitaliers. Ces locaux doivent être séparés de ceux alloués aux patients.

18 Bureaux

Hormis les bureaux nécessaires à l'exploitation des laboratoires, de la pathologie ou de la pharmacie, l'ICHV occupe des espaces pour son administration et pour ses médecins, soignants et responsables des laboratoires. Ceux-ci doivent être à une relative proximité des services d'hospitalisation.

18.1 Médecins et soignants

Ces bureaux, qui sont destinés aux médecins, soignants et responsables des laboratoires, doivent être proches des activités de l'ICHV. Ils ne peuvent pas être assimilés aux bureaux des médecins et soignants de l'hôpital.

18.2 Administration et logistique

Il s'agit principalement de bureaux dédiés aux activités:

- de la direction de l'ICHV
- du service biomédical et achats
- de la stérilisation centrale (en attente de la construction à Martigny)
- du management de la qualité
- de la logistique
- de l'archivage des documents papiers de l'ICHV et du Centre de transfusion

19 Informatique

En plus de locaux techniques d'un haut niveau de criticité, l'informatique doit disposer de bureaux pour ses collaborateurs

19.1 Centre de calculs

L'ICHV héberge, actuellement, 3 centres de calculs sur le site de Sion. A terme (2016) il n'en restera plus qu'un seul au profit d'un nouveau sur le site de Sierre. Cette externalisation des locaux garantira une meilleure redondance. Ces locaux sont de gros consommateurs d'énergies électriques et thermiques.

		19.2 Bureaux d'informaticiens
--	--	-------------------------------

		22.1 Installations techniques
--	--	-------------------------------

19.2 Bureaux d'informaticiens

Surfaces de bureaux et locaux techniques nécessaires aux tâches du service informatique. Ces locaux sont spécialement équipés en infrastructures techniques (câbles et fibres).

		19.1 Centre de calculs 22.1 Installations techniques
--	--	---

20 Salle de conférences / salle de cours

L'Institut Central organise de nombreuses réunions et conférences internes ou externes et doit disposer de suffisamment de locaux pour ces besoins, locaux qui peuvent être partagés avec la DG et le CHVR.

		26 Direction générale de l'Hôpital du Valais
--	--	--

21 Hôtellerie

21.1 Cafétéria du personnel

Une cafétéria pour le personnel de l'Institut Central, le Centre de transfusion et la DG est nécessaire et doit se situer à proximité de ses lieux d'activités principaux. Le mandataire peut proposer d'autres emplacements afin de minimiser les déplacements du personnel.

22 Infrastructures

22.1 Installations techniques

Locaux dédiés à la centrale électrique spécifique de l'Institut Central et à la distribution de chaleur produite par l'Hôpital de Sion. La centrale de ventilation de l'Institut Central est autonome comme la production du froid et la centrale sanitaire. Ces surfaces sont actuellement localisées dans les sous-sols du bâtiment S.

22.3 Stockage matières dangereuses

Locaux permettant l'entreposage et la conservation de matières dangereuses dans des emballages et des récipients fermés en vue de les utiliser au sein de l'entreprise. Ces locaux doivent respecter les normes en vigueur en termes d'accès et de ventilation. Dans l'idéal ces locaux devraient se trouver à l'extérieur des bâtiments.

23 Service technique (logistique)

Le service technique à l'ICHV se nomme "unité logistique". Il est composé de plusieurs parties, à savoir:

- la gestion des transports entre les hôpitaux et les médecins
- la gestion des transports des "extemporanés" (police, taxi etc.)
- la gestion des arrivages de l'Institut Central (médicaments, réactifs des médicaments etc.)
- l'entretien des infrastructures techniques
- l'intendance qui est en charge principalement de l'entretien, du nettoyage et de la désinfection de l'ensemble des locaux de l'Institut Central ainsi que de la collecte et de l'évacuation du linge "sale" et des déchets.
- la gestion de la réception principale
- la gestion de la cafétéria du personnel

Quais de livraison correspondants	Ascenseurs Tous les services du site de Sion	Tous les services du site de Sion
-----------------------------------	---	-----------------------------------

24 Locaux pour le personnel

24.1 Vestiaires centraux

A cet endroit seront mises à disposition les tenues professionnelles "propres" et seront collectées les tenues professionnelles "sales". Concernant la localisation et l'accessibilité, il est important que les vestiaires soient facilement accessibles à l'ensemble du bâtiment et dédiés au personnel de l'Institut Central.

25 Evacuation de déchets

Conformément aux lois, normes et règlements en vigueur, sont collectés, triés, stockés dans ce service tous les types de déchets produits par l'hôpital avant leur évacuation. (idem Hôpital de Sion). Des locaux pour le stockage intermédiaire sont prévus dans les différents services et les déchets sont acheminés via un ascenseur dédié à cet usage. Il est important que ce service soit en relation directe avec les quais de livraison correspondants.

	Quais de livraison correspondants	
--	-----------------------------------	--

C. DIRECTION GENERALE DE L'HOPITAL DU VALAIS

26 Direction Générale de l'Hôpital du Valais

Surfaces de bureaux et locaux techniques nécessaires aux tâches de la Direction Générale.

	20. Salle de conférences / salle de cours
--	---

D. OBSERVATOIRE VALAISAN DE LA SANTE

27 Observatoire Valaisan de la Santé (OVS)

Surfaces de bureaux et locaux techniques nécessaires aux tâches de l'Observatoire Valaisans de la Santé.